



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Nous vous rappelons que depuis le **Lundi 14 Mars 2022** le « **pass vaccinal ou pass sanitaire** » est **suspendu** jusqu'à nouvel ordre dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).

- Le « pass sanitaire » reste toutefois en vigueur dans les établissements de santé et lieux de soins.  
Autrement dit, il n'y a plus de contraintes concernant le déroulement des rencontres sportives (accueil spectateurs et licenciés)

\*\*\*\*\*

**Samedi 23 avril 2022 – Le Pontet**

**Journée Régionale Henri Laggiard U11G & U11F**

**Samedi 30 avril 2022 – Robion**

**Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)**

**Samedi 30 avril 2022 – Barbentane**

**Journée Départementale des clubs labellisés (U10G-U11G)**

**Dimanche 8 mai 2022 – Lieu à définir**

**Finale Féminine L et Foot**

**Date à définir – Sorgues**

**Finale Espérance**

**Date à définir – Vaison-la-Romaine**

**Finale Ulysse Fabre**

**Samedi 14 et Dimanche 15 mai 2022 – Lorgues (Var)**

**Finale Régionale Festival Foot U13G & U13F**

**Samedi 21 mai 2022 – Cavaillon**

**Plateau Ecole de Foot Féminine (U6-U9)**

**Jeudi 26 mai 2022 – Oppède**

**Finale Roumagoux**

**Samedi 28 mai 2022 – Pernes-les-Fontaines**

**Journée Nationale des débutants U6G-U7G**

**Samedi 4 juin 2022 – Vaison-la-Romaine**

**Journée Nationale des débutants U8G-U9G**

**Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Orange**

**Finales Fête du Foot Maurice Vinas**

**Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Capbreton (Landes)**

**Finale Nationale Festival Foot U13G**

**Samedi 4 juin 2022 – Orange**

**Finales Coupes Grand Vaucluse (U14/U19/Séniors)**

**Dimanche 5 juin 2022 – Orange**

**Finales Coupes Grand Vaucluse (U15/U16/U17)**

**Samedi 11 juin 2022 – L'Isle-sur-la-Sorgue**

**Finales Coupes Avenir (U14/U15/U17/U19)**



## BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 35

DU 08 Avril 2022



## COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## Réunion Du Comité de Direction

**Réunion du :** Lundi 04 Avril 2022

**Membres Présents :** MM. SERRE - BENOIT - MAKHECHOUCHE - GUIGUE – ALLIO - BERTHELOT – BARRERA - MANIERE – RIPPERT - BOUVERAT - EL ATTARI – GHZAL - MMES MACARIO – GARCIA - RAOUX

**Excusés :** MM. SARDO – STEFANINI - ABOU KHALIL – JAGER (CTD – PPF)

**Assistent :** M. SALIH

### -ARBITRAGE

Le Comité de Direction prend connaissance des candidats au titre d'arbitre stagiaire qui ont réussi leur examen théorique :

M. MOLINES Thomas	GRAVESON ENT
M. SAHBY Riad	PLAN D'ORGON
M. TAHRI Salim	TARASCON SC
M. ZIAR Mohamed	SORGUES ESP
M. MESSABIH Ramy	AVIGNON US
M. RAJI Ayoub	AVIGNON US
Mme COLIN Emilie	AVIGNON AC
M. DAHBI Sofiane	LES MINOTS DU VASIO
M. HAKIMI Mohamed Amine	DENTELLES FC
M. HAKIMI Abderrahmane	Indépendant
M. MODOT Maxence	MORIERES LES AVIGNON

Soit un total de 11 arbitres stagiaires

Toutes nos félicitations

### -FOOT ANIMATION

**Le Challenge Départemental U13** a eu lieu le Samedi 19 Mars 2022 à MORIERES LES AVIGNON

Le vainqueur est le club de **MONTEUX O.**

**Le Festival Foot** a eu lieu le Samedi 26 Mars 2022 sur la commune de ST REMY DE PROVENCE

Les clubs qualifiés pour la Phase Régionale sont :

-PIOLENC – ST REMY et MONTEUX O pour les garçons

-AC AVIGNON – MONTEUX FC et ST JEAN DU GRES pour les Filles

**Le Challenge Départemental U11** a eu lieu le Samedi 02 Avril sur la commune de MAILLANE

Le vainqueur est **L'AC AVIGNON**

**Une participation de 150€** sera donnée aux clubs organisateurs qui ont fourni des goûters aux enfants

### -REUNIONS DE SECTEUR

**Une participation de 100€** sera donnée aux clubs organisateurs (**LORIOLE JS - CALAVON FC – MOLLEGES et CAUMONT**) de ces réunions que nous remercions chaleureusement

## **-CHAMPIONNAT U18 et U16D2**

Pour faire suite aux différentes réunions de secteur, le Comité de Direction va consulter sa commission des jeunes afin de réfléchir sur une création de championnat U18 et U16D2  
Un sondage va également être envoyé aux clubs

## **-COMMISSION**

Le Comité de Direction nomme **M. Alain SEMPERE** à la Commission d'Appel Disciplinaire  
De ce fait, il est contraint de quitter la Commission de Discipline

## **-DISCIPLINE**

Le Comité de Direction souhaite évoquer un sujet très important afin de lutter contre la violence envers les officiels qui sont chargés d'une mission de service public

La contestation n'empêche, en aucun cas, le respect et la courtoisie que l'on doit aux arbitres.

Le Règlement Disciplinaire énonce des sanctions de référence lorsque sont constatés (es) :

- des provocations verbales,
- des propos grossiers et injurieux
- des menaces et intimidations
- des gestes déplacés,
- des tentatives d'agression physique,
- des agressions physiques et ce, quel que soit le niveau de qualification de l'arbitre ou le niveau du championnat.

Il est envisagé de manière prévisionnelle et comme le lui permet la réglementation d'aggraver le barème de sanction à compter de la saison prochaine pour les violences à l'encontre des officiels

Les clubs seront tenus informés en temps utile

## **-CARNET NOIR**

Le Comité de Direction ayant appris récemment le décès de **M. André MARTINEZ** à l'âge de 82 ans qui fut ancien Président du club de TARASCON FC présente à sa famille ainsi qu'au club toutes ses sincères condoléances

Michel SERRE  
Président

Elodie GARCIA  
Secrétaire

# INFORMATIONS DIVERSES

## INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

**Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.**

**Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.**

### CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

#### LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

### LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DE SECTEUR

## Réunion du Mercredi 23/03/2022 à LORIOL :

**Clubs présents :** AUTRE PROVENCE – CAMARET AS – CAROMB – CARPENTRAS FC – DENTELLES FC – ETOILE D'AUBUNE – JONQUIERES SC – LORIOL JS – MALAUCENE – VELLERON – MONDRAGON - ORANGE FC – PIOLENC – PROVENCE RC – RASTEAU AS – SAHUNE – SERRES – VENTOUX SUD – VIOLES -

**Clubs Absents :** BOLLENE FOOT – BOLLENE RCB -CADEROUSSE – COURTHEZON SC – LAPALUD – MIRABEL – BOLLENE MJCV – MORNAS – NYONS – ORANGE GRES – SARRIANS COM – SERIGNAN – ST ROMAIN – VALREAS - VISAN

### **Réunion du Jeudi 24/03/2022 à PETIT-PALAIS :**

**Clubs présents :** BONNIEUX FC – CALAVON FC – CAVAILLON ARC – LES VIGNERES FC – OPPEDE MAUBEC – SUR LUBERON – LA TOUR D'AIGUES – VILLELAURE – LES MINOTS DU VASIO

**Clubs Absents :** CADENET LUBERON – CAVAILLON PHENIX – CHEVAL BLANC – CUCURON – GORDES ESP – APT JS – LACOSTE – PAYS D'APT – PERTUIS

### **Réunion du Mercredi 30/03/2022 à MOLLEGES :**

**Clubs présents :** AUREILLE – BOULBON – EYGALIERES US – EYRAGUES O – GRAVESON – MAILLANE – MOLLEGES – NOVES – ROGONAS – ST ANDIOL – ST ETIENNE DU GRES – ST REMY – VA DURANCE – ST JEAN DU GRES

**Clubs Absents :** BARBENTANE – CABANNES CO – CABANNES FC – CHATEAURENARD – MAUSSANE – MOURIES – PALUDS DE NOVES – PLAN D'ORGON – TARASCON FC -TARASCON SC

### **Réunion du Jeudi 31/03/2022 à CAUMONT :**

**Clubs présents :** AC LE PONTET VEDENE – BARTELASSE – BEDARRIDES – CAUMONT FC – ENTRAIGUES FC – GADAGNE SC – MONTEUX FC – MONTFAVET SC – ST DIDIER PERNES ESP – SAT SATURNIN LES AVIGNON – VILLENEUVE FC – AV GOULT ROUSSILLON

**Clubs Absents :** ALTHEN – AVIGNON AC – AVIGNON CFC – AVIGNON OUEST – AVIGNON US – ISLE BC – LE THOR – LES ANGLES – LES VALAYANS – MISTRAL ACADEMIE – MONTEUX O – MORIERES – SORGUES ESP – TRAVAILLAN - VELLERON

### **Rappel de la disposition prise par le Comité de Direction en date du 11 Octobre 2021**

#### **STATUT DES JEUNES**

Compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse de licenciés et de la baisse d'équipes de jeunes engagées, le Comité de Direction décide à l'unanimité d'assouplir les contraintes de l'annexe 4 portant sur le statut des Jeunes. En effet, l'article 2 des Règlements Sportifs des Championnats Seniors dispose que :

•Les clubs disputant les Championnats de D1 et D2 sont dans l'obligation de :

1.D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U19 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.

•Les clubs disputant les Championnats de D3 et D4 sont dans l'obligation de :

1.D'engager au moins une équipe de jeunes de football à 11 ou à 8, dans un championnat officiel de catégories U13 (F) à U19 (F) (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.

Les ententes ainsi que les groupements permettent aux clubs de satisfaire à ces obligations.

Dans le cas où l'équipe, première du club est susceptible d'accéder en catégorie supérieure à l'issue d'une saison et n'aurait pas satisfait à une des obligations ci-dessus au début de la même saison, son accession lui sera interdite par décision de la Commission compétente, son classement restera alors inchangé.

Le Comité de Direction décide donc d'assouplir l'article cité précédemment.

Les clubs SENIORS sont ainsi dispensés d'engager des équipes de jeunes et leur montée le cas échéant ne leur sera pas interdite

Cette décision est valable uniquement pour cette saison 2021-2022

#### **STATUT DES EDUCATEURS**

Compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse de licenciés, de la baisse d'équipes de jeunes engagées ainsi que de la difficulté pour les clubs de recruter des éducateurs détenteurs du PASS SANITAIRE, le Comité de Direction décide à l'unanimité d'assouplir les contraintes de l'annexe 10 portant sur le statut des Educateurs

En effet, ce statut prévoit que :

L'éducateur de l'équipe doit :

- être titulaire, au minimum, du diplôme suivant :
- Senior D1-D2 et D3 : Animateur senior ou CFF3
- U19 D1 : Animateur senior ou CFF3
- U17 D1 : Animateur senior ou CFF3
- U16 D1 : Animateur senior ou CFF3
- U15 D1 : Initiateur 2 ou CFF2
- U14 D1 : Initiateur 2 ou CFF2

Le Comité de Direction décide donc d'assouplir ce statut cité précédemment.

Les équipes évoluant dans les championnats cités ci-dessus sont ainsi dispensés de l'obligation d'avoir un Educateur certifié pour les diplômes ci-dessus

Les Educateurs de ces championnats devront à minima s'inscrire à des modules complets (4 jours) avant la fin des championnats de la saison en-cours (2021-2022) et ainsi présenter leur attestation de formation

Cependant, il est fortement recommandé à ces Educateurs de se certifier afin d'éviter des « embouteillages » lors de la future saison (2022-2023) au regard des inscriptions

**Cette décision est valable uniquement pour cette saison 2021-2022**

#### **Questions abordées par les clubs**

**-VIOLES AS :** Peut-on avoir les informations concernant les équipes qui seraient éventuellement en infraction au regard du statut des Educateurs

*Réponse :* Une situation intermédiaire paraîtra prochainement sur le Bulletin Officiel

**-VENTOUX SUD :** Comment sont déterminés les meilleurs seconds ou troisièmes

*Réponse :* On tiendra compte du coefficient obtenu en divisant le nombre de point aller et retour (après addition des points au titre du fair-play ou déduction des points de pénalité en application du barème de l'annexe 13), par le nombre de matchs comptant dans chaque poule pour le championnat.

- Le plus fort coefficient sera classé meilleur second ou troisième.

**-VENTOUX SUD :** A niveau du statut de l'arbitrage, y-a-t-il des clubs qui ont plus d'arbitres que le quota. Dans ce cas-là, ces arbitres supplémentaires ne peuvent-ils pas être répartis dans les clubs en infraction ?

*Réponse :* Malheureusement non. Le statut de l'arbitrage est Fédéral, et nous n'avons pas d'espace de liberté

**-ETOILE D'AUBUNE** : Ne peut-on pas établir de contrat avec l'arbitre sur ses émoluments ?

*Réponse* : Non, le paiement d'indemnités fixes du club représenté à l'arbitre est strictement interdit. De ce fait, il n'est pas possible de le formaliser par écrit. Nous savons tous que les clubs paient les arbitres afin de les représenter, mais ce pack arbitre permet aux clubs de ne pas donner plus que ce qui est prévu

Une information sera donnée dans ce sens à tous les arbitres lors du rassemblement de début de saison

**VENTOUX SUD** : Pourquoi le District n'attribue pas automatiquement un candidat arbitre à un club ?

*Réponse* : Les candidats arbitres se présentant sans club sont pris en charge par un membre du Comité de Direction qui est chargé de proposer à ce futur arbitre un ou plusieurs clubs en situation d'infraction afin de le représenter

**VENTOUX SUD** : N'est-il pas possible d'effectuer des poules géographiques pour les plateaux U10 ?

*Réponse* : Le problème qui réside sur les U10 est que nous n'avons pas suffisamment d'équipes afin de réaliser des poules géographiques. Cependant, nous allons nous efforcer pour les futures saisons afin de réaliser cela dans la mesure du possible.

Le CTD DAP, **M. Mounir BENSALAH** rappelle que les nouvelles formules de plateaux seront prochainement obligatoires par la DTN (Direction Technique Nationale), le District Grand Vaucluse a été précurseur sur cette évolution puisque ces plateaux ont commencé à être proposés à nos clubs depuis Juin 2021

**RASTEAU AS** : Les dates de championnat pour le Football Féminin ont été changées, ce qui a pour conséquence de déclarer forfait pour une journée au mois de Juin

*Réponse* : Effectivement la commission Féminine a été obligée de modifier certaines dates compte tenu des nombreuses contraintes liées à la Pandémie (report de rencontres notamment) ainsi qu'aux différentes dates de coupes.

Elle est consciente que cela n'est pas évident pour les clubs, mais elle essaie de faire le maximum afin que cette compétition se déroule du mieux que possible.

**VENTOUX SUD** : Certains arbitres qui officient dans des matchs féminins (à 8) facturent plus que ce qui est prévu dans la feuille de frais

*Réponse* : Effectivement, nous avons bien reçu les feuilles de frais concernés par le club de VENTOUX SUD et nous avons immédiatement fait le nécessaire auprès des officiels concernés et nous avons apporté une précision sur la feuille de frais qui a été envoyée à tous les officiels par Email.

**VILLELAURE** : Nous n'avons pas pu évoluer dans la Coupe de L'Avenir pour nos U15 suite aux brassages D2-D3

*Réponse* = La Coupe de L'Avenir est réservée aux équipes évoluant en D3 ou bien en D2 s'il n'y a pas de championnat D3

**CALAVON FC** : Au niveau de la tenue arbitre, est-il tenu de porter une marque bien précise ?

*Réponse* = Il est mis en place un Pack ARBITRE afin d'aider les clubs dans leur gestion mais également dans le but d'harmoniser les tenues.

Il est beaucoup plus sérieux quand les arbitres officient avec une même tenue.

Dans les compétitions de District, il n'y a pas d'obligation de marques mais les arbitres doivent arbitrer avec les mêmes couleurs. Il est cependant préférable de les doter en NIKE car s'ils arbitrent en LIGUE, cet équipement sera demandé

**VILLELAURE** : Nous avons demandé l'avancement d'une rencontre avec l'accord du club adverse mais nous n'avons pas eu de réponse de la part du District dans la catégorie U13

*Réponse* = Le District s'efforce de répondre rapidement aux interrogations des clubs et la commission en fait de même pour les modifications de rencontres, cependant, il peut y avoir des loupés.

Dans ce cas-là, et en l'absence de réponse, il est conseillé justement de faire appel à son référent de proximité

Le District répondra dès demain aux 2 clubs (VILLELAURE et AVIGNON CFC) concernant cette modification de rencontre en U13

**EYGALIERES US** : Est-ce que le BONUS-MALUS (situation intermédiaire) sera publié prochainement

*Réponse* = Le BONUS-MALUS sera publié d'ici la fin de la semaine sur FOOTCLUBS avec les Procès-Verbaux

**ST REMY FC** : L'AC LE PONTET VEDENE devait se déplacer sur un match de U14 Coupe de L'Avenir le 19/03, mais le club adverse a déclaré Forfait.

Le tirage du tour suivant, nous devons nous déplacer à L'AC LE PONTET VEDENE et que nous nous sommes également déplacé le tour précédent

Considérant que L'AC LE PONTET VEDENE ne s'est pas déplacé sur le tour précédent suite au Forfait du club adverse, ne devons-nous pas recevoir ?

*Réponse* = Le tour précédent, les 2 clubs (AC LE PONTET VEDENE et ST REMY) se sont déplacés, peu importe qu'il y ait un Forfait, le 1<sup>er</sup> tiré reçoit, en l'occurrence L'AC LE PONTET VEDENE

**GRAVESON ENT** : N'est-il pas possible de mettre la péréquation d'arbitrage en D4

*Réponse* = Cela a été évoqué en début de saison lors de la réunion des Présidents de clubs.

Le District ne peut fournir d'arbitres suffisants dans cette division, de ce fait, il est inopportun de réaliser une péréquation et débiter ainsi des clubs qui n'ont pas eu d'arbitres.

**BARTHELASSE** : Depuis combien de temps, la règle du coefficient existe-t-elle afin de départager les équipes ex aequo ?

*Réponse* = Cette règle existe depuis des années

Rappel du Règlement : On tiendra compte du coefficient obtenu en divisant le nombre de point aller et retour (après addition des points au titre du fair-play ou déduction des points de pénalité en application du barème de l'annexe 13), par le nombre de matchs comptant dans chaque poule pour le championnat. Le plus fort coefficient sera classé premier.

**ST SATURNIN LES AVIGNON** : Des joueurs se voient délivrer une licence alors qu'ils n'ont plus de points sur leur licence, est-ce normal ?

*Réponse* = Le système de la licence à points est propre au District Grand Vaucluse.

Un joueur qui n'a plus de points peut continuer à jouer en Ligue ou bien dans un autre District

De ce fait, il est tout à fait normal que la Ligue Méditerranée délivre une licence à un joueur ayant 0 point sur sa licence.

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

Réunion du Mercredi 06 Avril 2022

**Présents** : MM. ROCHER Lionel - POLI J Marie - CRESPIEN Raymond, Mmes GONDRAN Lina - GUEGAN Martine

**Excusés** : M. ILAFKIHEN Tarik.

---

## Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 247 : **MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – U16 D1 du 06/03/2022**  
DOSSIER N° 263 : **MORIERES ACS / US PLANAISE – DISTRICT 4 du 27/03/2022**  
DOSSIER N° 266 : **MONTEUX O / US PLANAISE – Coupe de l'Esperance du 03/04/2022**  
DOSSIER N° 267 : **MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – U14 D1 du 02/04/2022**  
DOSSIER N° 268 : **GADAGNE SC / ST DIDIER PERNES – Coupe de L'Esperance du 03/04/2022**  
DOSSIER N° 269 : **TRAVAILLAN SC / ALTHEN SC – Féminine à 11 D1 du 03/04/2022**

---

### **RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS**

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

### **IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH**

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

---

DOSSIER N° 247 : **MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – U16 D1 du 06/03/2022**

Vu l'évocation de Mme ROUX Sabine du club de ST DIDIER PERNES en date du 21/03/2022.  
Cette évocation est jugée irrecevable car le motif ne correspond pas au chapitre des évocations.

Attendu que les deux dirigeants des deux clubs ont jugé d'un commun accord que M MERZOUG Mustapha pouvait remplacer M MERZOUG Adhane pour arbitrer cette rencontre.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit évocation non fondée et confirme le score acquis sur le terrain MONTEUX O / ST DIDIER PERNES 3 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 263 : **MORIERES ACS / US PLANAISE – DISTRICT 4 du 27/03/2022**

Vu l'évocation portée par M SANCHEZ Denis du club de MORIERES ACS en date du 03/04/2022 : le joueur THEOPHILE Humblot a participé au match alors qu'il était suspendu.

Vu la réponse de US PLANAISE suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification discipline du district GRAND VAUCLUSE il s'avère que le joueur THEOPHILE Humblot était suspendu pour 2 Matches à compter du 14/02/2022.

Le 20/02/2022 ce joueur n'a pas pris part à la rencontre CAUMONT / US PLANAISE. Ce joueur n'a pas purgé la totalité de sa suspension.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité US PLANAISE pour en porter bénéfice à MORIERES ACS (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à THEOPHILE Humblot à compter du 11/04/2022 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 266 : MONTEUX O / US PLANAISE – Coupe de l'Esperance du 03/04/2022**

Vu la réclamation d'après match envoyée par US PLANAISE par courrier électronique en date du 03/04/2022 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification du joueurs BELHADI Karim du club de MONTEUX au motif que ce joueur ne possède plus de point sur sa licence.

Vu la réponse envoyée par le club de MONTEUX O suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier licences à points et formation auprès de l'IR2F il s'avère que ce joueur avait bien effectué une formation CFF2 en date du 29/11/2019 et était rétabli dans ses droits à cette date. Le fichier n'était pas à jour suite à une erreur administrative.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain MONTEUX O / US PLANAISE 3 à 2.**

**Aucun frais ne sera imputé suite à cette réclamation.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 267 : MONTEUX O / ST DIDIER PERNES – U14 D1 du 02/04/2022**

Vu sur la feuille l'annotation de Mr ABDANE Ahmed arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 28eme minute pour cause de condition climatique ne permettant la pratique du football : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 2 à 1 ».

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 268 : GADAGNE SC / ST DIDIER PERNES – Coupe de L'Esperance du 03/04/2022**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M DUFIT Michael le capitaine de GADAGNE SC.

Cette réserve porte sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de ST DIDIER PERNES au motif que ces joueurs sont susceptibles d'avoir joué plus de la moitié des matchs des équipes supérieures.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en 1<sup>er</sup> ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match il s'avère que aucun des joueurs de cette rencontre n'a participé à plus de la moitié des matchs des équipes supérieures.

Concernant la réclamation d'après match : Le règlement spécifique de la coupe de l'Esperance seniors précise que aucun joueur présent sur la feuille de match ne doit avoir participé à plus de la moitié des rencontres de compétition officielle de l'équipe supérieure. L'Art 48.2 des règlements du district GRAND VAUCLUSE ne s'applique pas dans cette épreuve.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain GADAGNE SC / ST DIDIER-PERNES 1 à 1 (3 TaB à 5)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 269 : TRAVAILLAN SC / ALTHEN SC – Féminine à 11 D1 du 03/04/2022**

Vu le courrier électronique du club de ALTHEN SC en date du 02/04/2022 qui précise :

« L'équipe de ALTHEN SC ne sera pas présente à la rencontre du 03/04/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ALTHEN SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

*Président de séance : M. CRESPIN Raymond*

*Secrétaire de séance : M. Lionel ROCHER*

## **ACTIVITÉS SPORTIVES**

### **COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

**Réunion du Lundi 04 Avril 2022**

**Présent** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO M. BARRERA

## Secteur championnat

### D2 :

Le match N° 23816630 : RCB BOLLENE / CALAVON FC du 10/04 se jouera au Stade Bacconnier

### D3 :

Pris note d'un match d'entraînement le 31/03 LES VIGNERES contre VAL DURANCE (Courrier reçu après la réunion de la Commission du 28/03)

Le match N° 23817573 : JONQUIERES / ETOILE D'AUBUNE du 10/04 se jouera à 15H00.

### D4 :

Les matchs N° 24046292 : OPPEDE MAUBEC 1 / GORDES ESP 2 et N° 24046110 OPPEDE MAUBEC 2 / SUD LUBERON 2 du 10/04 se joueront au Stade Roumagoux à OPPEDE

## SECTEUR COUPE

### COUPE ULYSSE FABRE

Le tirage des ½ Finales de la Coupe ULYSSE FABRE aura lieu le **Lundi 11/04 à 17h00** au District.

### COUPE ESPERANCE

Cette finale se jouera le **Samedi 30/04 à 18H00** à SORGUES (Prévisionnel)

La remise des maillots aux finalistes (MONTEUX et PERNES ESP) aura lieu à la Maison Départementale des Sports à Avignon (Date et Heure à définir)

### FINAL COUPE GRAND VAUCLUSE

Cette finale se jouera le **Samedi 04 Juin à 18h30** à ORANGE (Stade Marcel Clapier)

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Mardi 05 Avril 2022*

**Présents** : M. GARCIA (Président), MM. BOCHET, POLI, ABEILLE, DANY.

**Excusé** : Mme NICOLAS

## SECTEUR CHAMPIONNAT

### U17 :

#### D1 :

Le match N° 23938925 : CHATEAURENARD FA / NYONS FC reporté (COVID) le 03/04/2022 se jouera le 17/04/2022.

#### D3 :

Le match N° 24259769 : GOULT ROUSSILLON 2 / VILLENEUVE FC 2 du 10/04/2022 est avancé au 09/04/2022 à 15H00

### U15 :

#### D1 :

Le match N° 23851238 : CALAVON FC / VILLENEUVE FC du 10/04/22 est reporté au 22/05/22.

Le match N° 23851240 : MONTEUX O / TOUR D'AIGUES US du 10/04/2022 est avancé au 09/04/2022 à 16H00.

#### D3 :

Le match N° 24259131 : ORANGE FC / VENTOUX SUD du 10/04/2022 est avancé au 09/04/2022 à 18H00

Le match N° 24258744 : CAVAILLON ARC / CALAVON FC 2 du 10/04/22 est avancé au 09/04/2022 à 16h00.

Le match N° 24258753 : CAVAILLON ARC / NOVES-ROGNONAS du 01/05/2022 est avancé au 30/04/2022

## SECTEUR COUPE

### AVENIR U15 :

Le match N° 24487490 : APS JS / VENTOUX SUD du 17/04/2022 se jouera le Vendredi 15/04/2022 à 19H00 au Stade de VITON



**RAPPEL : REGLEMENT DES COUPES JEUNES - Article 18 Règlements des officiels :**

a) Le règlement des arbitres est fait sur le terrain par le club recevant.

c) Dans le cas de la présence 3 arbitres officiels sur une rencontre, les frais de l'arbitre central sont supportés par le club recevant et les assistants sont supportés par les 2 clubs en présence.

## **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### **Réunion du Lundi 4 avril 2022**

**Présents :** Mme RAOUX (Présidente) M. BES

**Excusés :** MM. LE GALL, ZANDOMENEGHI

### **CORRESPONDANCE**

**US TOURAINE :** Reçu votre courrier, accord de la commission

**FA CHATEAURENARD :** Reçu votre accord joueuse U8-U9 d'O Eyraguais, et Reçu votre inscription EFF du 02.04.2022

**US EYGALIERES :** Reçu votre inscription EFF du 02.04.2022

**FC SAINT REMOIS :** Reçu votre courrier journée portes ouvertes

**VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN :** Reçu votre feuille de match U12F

**ETOILE D'AUBUNE :** Reçu votre inscription EFF du 02.04.2022

**FC PERNES SAINT DIDIER :** Reçu votre courrier, à ce jour nous ne pouvons pas vous donner de liste de tournois dans la région

**LES MINOTS DU VASIO :** Reçu votre inscription EFF du 02.04.2022

**FC CHEVAL BLANC :** Reçu votre feuille de match U12F

**ARC CAVAILLON :** Reçu votre courrier absence rassemblement EFF du 02.04.2022

## **COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### **Réunion du Vendredi 1 Avril 2022**

**Présents :** Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, MM. ZEDGUENIDZE, MM. VOULET, MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. ZANDOMENEGHI, MM. BENSALAH Mounir (CTDAP).

**Excusés :** MM. GOUSSET

### **RAPPEL REGLEMENT :**

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

**Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La POULE concernée, La journée concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vaucluse.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

## FINALES et JOURNÉES NATIONALES DÉPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Samedi 28 Mai 2022 :

Journée Nationale des U6-U7 (2 terrains de foot à 11) : **PERNES/ST DIDIER**

Samedi 4 Juin 2022 :

Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne (2 terrains de foot à 11) :  
**LES MINOTS DU VASIO**

Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

\*\*\*\*\*

## CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

### AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matchs incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

Prévisionnel Amende pour le 8 Avril 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 3 PHASE 2 du 02/04/22 :

MATCHS A REPORTER DU 26/02/22 PHASE 2 Journée 1

**Niveau 4 Poule P**

MJCV Bollene

MATCHS A REPORTER DU 12/03/22 PHASE 2 Journée 2

**Niveau 2 Poule E**

RC Provence 1

**Niveau 3 Poule J**

FC Tarascon 1

**Niveau 3 Poule K**

CFC Avignon

**Niveau 3 Poule M**

Esp Gordes reporté au 26/03/22 14H

**Niveau 4 Poule O**

US Tour d'aigues 3

**Niveau 4 Poule P**

MJCV Bollene 1 reporté au 19/03/22

**Amendes pour le 1 Avril 2022, JOURNÉE 2 du 12/03/2022 :**

N° de match	Clubs	Motif

.....

CHAMPIONNAT - PHASE 2

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30  
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 2

Voir les **POULES** sur le lien du District Grand Vaucluse  
<https://grandvaucluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

CALENDRIER DES RENCONTRES

Voir le **CALENDRIER** sur le lien du District Grand Vaucluse  
<https://grandvaucluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U10-U11**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

**AMENDE :**

**à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matchs incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.**

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

**PRÉVISIONNEL Amende pour le 8 Avril 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 4 PHASE 2 du 26/03/2022 :**

Poule 1 : ST DIDIER PERNES  
Poule 2 : AVIGNON AC - CAMARET AS  
Poule 4 : AVIGNON AC - GOULT ROUSSILLON A - CHEVAL BLANC FC  
Poule 5 : ST DIDIER PERNES - MORIERES ACS - CHATEAURENARD FA  
Poule 6 : SUD LUBERON ENT  
Poule 8 : AVIGNON OUEST FC  
Poule 9 : VISAN JS  
Poule 10 : ORANGE FC - CADEROUSSE US  
Poule 12 : CARPENTRAS FC - ST DIDIER PERNES  
Poule 13 : TARASCON FC 1 - TARASCON FC 2

**Amendes pour le 1 Avril 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 3 PHASE 2 du 12/03/22:**

Poule 1 : AVIGNON AC  
Poule 3 : AVIGNON OUEST FC - MONTFAVET SC  
Poule 6 : PLAN D'ORGON US  
Poule 10 : AVIGNON AC  
Poule 11 : SERIGNAN US  
Poule 13 : AVIGNON US  
Poule 14 : VIGNERES FC - PAYS D'APT - SUD LUBERON ENT

**MATCHS A REPORTER DU 19/03/22 PHASE 2 Journée 3**

Poule 5 : LE PONTET VEDENE AC vs MORIERES ACS (Finale Challenge U13)  
Poule 5 : ST DIDIER PERNES vs MORIERES ACS (Finale Challenge U13)  
Poule 6 : BONNIEUX FC vs CAVAILLON ARC vs VAL DURANCE  
Poule 7 : MORIERES ACS vs ST REMY FC vs MONTFAVET SC (Finale Challenge U13)

**MATCHS A REPORTER DU 26/03/22 PHASE 2 Journée 4**

Poule 6 : CUCURON ES vs VAL DURANCE FA vs PLAN D ORGON US  
Poule 14 : ST ANDIOL O vs ST ETIENNE DU GRES JS vs VIGNERES FC

**PHASE 2 - U10-U11**

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30**

**DÉBUT DES MATCHS – 14H00**

<https://grandvacluse.fff.fr/simple/modification-calendrier/>

\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U8-U9**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

**Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.**

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vacluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

**AMENDE :**  
**à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende** pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

**PRÉVISIONNEL Amende pour le Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 9 Phase 2 du 26/03/2022 :**

- Poule 3 : VISAN JS
- Poule 9 : GRAVESON ENT
- Poule 14 : VENTOUX SUD
- Poule 18 : MAILLANE SDE
- Poule 24 : PERTUIS USR

**Amendes pour le 8 Avril 2022, JOURNÉE 9 Phase 2 du 26/03/22:**

\*\*\*\*\*

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00  
 DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30**

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	<b>ANNULE</b>
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
<b>PHASE 2</b>		
22/01	PLATEAU 6	CHEZ A
<b>PLATEAU FUTSAL - REPORTE</b>		
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D
<b>PLATEAU FUTSAL</b>		
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022  
 à VAISON LA ROMAINE - LES MINOTS DU VASIO**

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,  
 VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST  
 LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

\*\*\*\*\*

## CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)

**Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.**

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

### AMENDE :

**à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.**

**PRÉVISIONNEL Amende pour le 8 Avril 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 9 Phase 2 du 2/04/2022 :**

**Amendes pour le 1 Avril 2022, Absences aux plateaux non excusés JOURNÉE 8 Phase 2 du 19/03/22:**

Poule 19 : EYGALIÈRES US - AVIGNON AC

**Amendes pour le 8 Avril 2022, JOURNÉE 8 Phase 2 du 19/03/22, Feuilles de match non reçues:**

Poule 7 : AVIGNON AC

Poule 14 ; BOLLENE MJCV

\*\*\*\*\*

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00  
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C
18/12	PLATEAU 4	<b>ANNULE</b>
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
<b>PHASE 2</b>		
29/01	PLATEAU 6	CHEZ A
<b>PLATEAU FUTSAL - REPORTE</b>		
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D
<b>PLATEAU FUTSAL</b>		
07/05	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI 2022  
à PERNES**

## PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,  
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST  
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

### POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?

LUDIQUE

PLAISIR

MOTIVATION

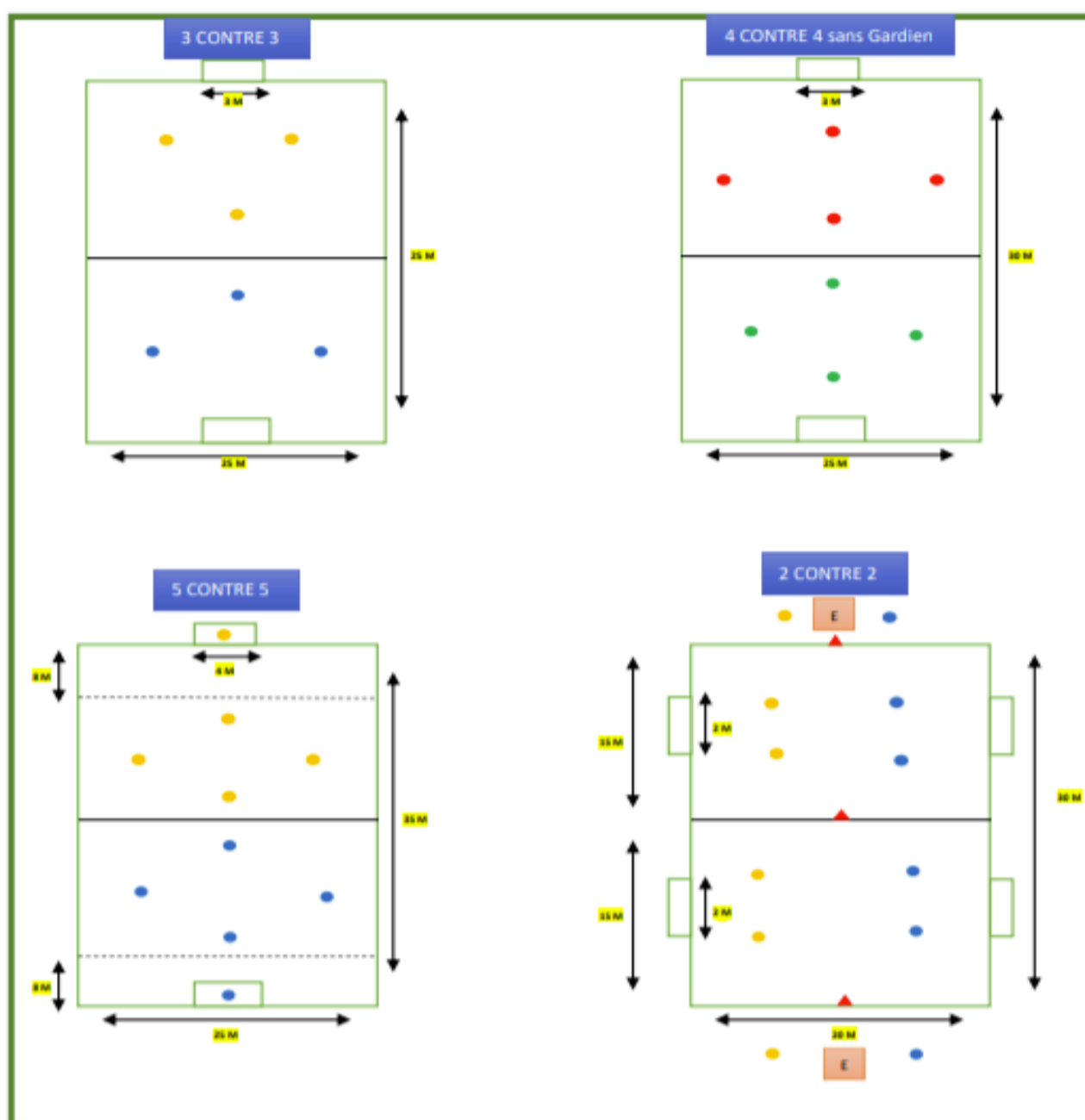
VARIÉTÉ

APPRENTISSAGE

## ORGANISATION DE LA PRATIQUE

### PLATEAU U6 U7

ROTATION : **8 EQUIPES** = 4 Terrains / **10 EQUIPES** = 5 Terrains / **12 EQUIPES** = 6 Terrains



### RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU

	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

## PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



**SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5**

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	



**CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022**

Mois	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
	18/9			Réunion FA Secteur Nord MONDRAGON		
	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVES	Réunion FA Secteur Sud CAVAILLON		Brassages	
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Thor
	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
NOVEMBRE	6/11					
	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1 1	Phase 1 1	EFF
	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
DECEMBRE	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
	11/12		Plateau 4 chez D - ANNULE	3 - ANNULE	Rattrapages - ANNULE	EFF
	18/12	Plateau 4 chez D - ANNULE		4 - ANNULE	4 - ANNULE	
	25/12					
	1/1					
JANVIER	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 6 Février
FEBVIER	12/2					
	19/2	PLATEAU FUTSAL - REPORTE				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2 1	Phase 2 1	EFF - MONTEUX
MARS	5/3	Plateau 7 chez B				
	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 13 Février
	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13 - MORIERES	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot - ST REMY ou Ratt	FESTIVAL FOOT U13 - ST REMY
AVRIL	2/4	Plateau 9 chez D		Finale Challenge Départemental - MAILLANE ou Rattrapages	3	EFF - ETOILE D'AUBUNE à AUBIGNAN
	9/4			5	4	DEFI CUP REGIONAL - SISTERON
	16/4	PLATEAU FUTSAL				
	23/4			Journée Régionale U11 VEDENE		
MAI	30/4		Plateau 10 chez E	Journée Dép. clubs labellisés - BARBENTANE	5	EFF - CALAVON
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot - LORQUES	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE - LORQUES
	15/5					
	21/5			7	7	EFF - CAVAILLON
	28/5	Journée Nationale des Débutants - PERNES		Rattrapages	Rattrapages	
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

**Réunion du Jeudi 31 Mars 2022**

**Présidence :** M. Alain BERTHELOT

**Présents :** M. Etienne RIPPERT,

**Excusés :** M. Benjamin STORCK, Jean LECILLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX Jean-Paul LASSAGNE, Jean-Luc BOUVERAT.

**CDTIS à CRTIS**

**Président**  
Alain Berthelot

**Secrétaire de séance**  
Etienne RIPPERT

## ARBITRAGE

### COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### *Réunion du Mardi 06 Avril 2022*

**Déléguée du Comité de Direction :** M. Allio BERNARD (Absent excusé)

**Présents :** M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, LOUNISSA Rafik, MARTINEZ Vincent, VAN MEEL Alan.

**Absents excusés :** Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, KINNOUS Chaïb, AJJANI Rachid, AJJANI Hicham, GUELHES Bernard

**Reçus :** MM. BELABBACI Mohamed, GARCIA Kevin, ZENASNI Noël, BENALI Imran, HOUMADI Moussa

### INFORMATIONS AUX ARBITRES

**Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.**

**LES ARBITRES CONVOQUES EN APPEL DISCIPLINAIRE ET NE POUVANT SE DEPLACER DOIVENT IMPERATIVEMENT PRESENTER UN JUSTIFICATIF EN CAS D'ABSENCE OU DEMANDER UN REPORT. ART.21 PARAGRAPHE12.**

La commission demande le remboursement du dépassement aux arbitres suivants :

Monsieur **TADLAOUI MAHER Youssef**, U15F à 8 AS RASTEAU / ST REMY du 16-10-2022, trop perçu de 22euros à rembourser au club de AS RASTEAU, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **BELHADRI Yanis**, U15F à 8 RASTEAU / AVC AVIGNON du 05-02-2022, trop perçu de 35euros à rembourser au club de AS RASTEAU, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **BELHADRI Yanis** U15 F VENTOUX SUD / COURTHEZON du 26-02-2022, trop perçu de 35euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **DHEM Otmane** U15 F à 8 VENTOUX SUD / APT , du 5-03-2022, trop perçu de 22euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

Monsieur **EFE Mathieu** U18 F à 8, VENTOUX SUD / US TOURAINE DU 23-10-2021, trop perçu de 27euros à rembourser au club de VENTOUX SUD , sous réserve de sanction ultérieure. De plus nous vous demandons Monsieur EFE d'utiliser des feuilles de frais de 2021-2022 (disponible sur le site).

Monsieur **AUBERT Adrien**, Coupe U15F à 8, VENTOUX SUD / SC COURTHEZON du 06 11 2021, trop perçu de 35euros à rembourser au club de VENTOUX SUD, sous réserve de sanction ultérieure.

\*\*\*\*\*

SUITE AUX DECISIONS GOUVERNEMENTALES SUR LA SUSPENSION DU PASS VACCINAL. LES ARBITRES SONT INVITES A CONSULTER LE SITE DU DISTRICT AU SUJET D'UN POTENTIEL NOUVEAU PROTOCOLE.

### CORRESPONDANCES

#### CLUBS

- FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** dans la mesure du possible
- AV.S. BEDARRIDAI**s dans la mesure du possible
- O. MONTELAIS** bien reçu votre courrier, nous surveillons la suite de cette affaire
- SP.C. COURTHEZONNAIS** dans la mesure du possible
- S.O. VELLERONNAIS** félicitations transmises

## ARBITRES

- M. RAHOUNI Hamza** note de frais transmise
- M. KARA ALI Abess** note de frais transmise
- M. AUBERT Adrien** note de frais transmise
- M. TADLAOUI Youssef** dossier transmis au District Val de Marne
- M. MERZOUG Adnane** bien reçu le rapport de votre père
- M. NIVET Arnaud** veuillez faire vos indisponibilités sur myFFF ou vous rapprocher de la CDA si vous rencontrez un souci
- M. EL HASSNAOUI Adil** bien reçu votre justificatif
- M. BOUAISS Amine** veuillez nous envoyer votre note de frais
- M. NAAMANI Samir** mail transmis à la comptabilité
- M. BENDKHIS Amin** note de frais transmise
- M. SECIU Cristian Alin** bien reçu votre justificatif pour votre indisponibilité en date du 13/03/2022
- M. BELABBACI Mohamed** nous avons reçu votre mail et nous avons fait le nécessaire
- M. EL FIGHA Aziz** demande prise en compte, vous n'avez donc pas besoin de vous déplacer à la CDAM.
- M. EL HASSNAOUI Adil** nous allons faire le nécessaire
- M. BENMOUFFOK Djelloul** récompense très méritée
- M. COLOMBO Stephan** nous avons pris en compte votre problème
- M. ESSAM Saïdi** vous êtes tout excusé, que votre épouse se porte bien c'est le principal
- M. MORCHE Clément** le club O. Montelais vous félicite pour votre arbitrage
- M. MORCHE Clément** mail reçu, vous avez épuisé votre quota d'indulgence de la part de la CDA
- M. DOUAIRI Aziz** reçu votre courrier
- M. DETRES Jean-Marie** merci pour votre travail et bonne saison pour la suite
- M. KHETTAR Rami** n'ayant plus de vos nouvelles, la CDA a pris la décision de ne plus vous désigner jusqu'à ce que vous présentiez à la Commission pour éclaircir votre situation

### JUSTIFICATIFS EN ATTENTE : BO du 05/04/2022

- M. DESBIOLLES Come** 02/04/2022 au 03/04/2022 (samedi et dimanche)
- M. TOSELLO Hugo** 09/04/2022
- M. DARRAZI Najim** 04/04/2022 au 11/04/2022
- M. MOLINES Thomas** 05/04/2022 au 28/04/2022
- M. JACQUES Pierre** 03/04/2022
- M. DESBIOLLES Come** 05/04/2022 au 30/06/2022

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

**La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contretemps. La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci**

## INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- M. DESBIOLLES Come** 02/04/2022 au 03/04/2022 (samedi et dimanche)
- M. BOURAKBA Jaouad** 30/04/2022 au 02/05/2022
- M. LOUNISSA Rafik** 01/05/2022
- M. SECIU Cristian Alin** 17/04/2022
- Melle COUSTON Leïla** 13/04/2022 au 19/04/2022
- M. EL ALI Hamza** 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. ROSSO Lloyd** 16/04/2022 au 18/04/2022
- M. NIVET Arnaud** 24/04/2022 (dimanche)
- M. DOUAIRI Aziz** 21/04/2022 au 10/05/2022 (dimanche)
- M. GOREN Ferhat** 16/04/2022 au 17/04/2022
- M. TOSELLO Hugo** 09/04/2022
- M. DARRAZI Najim** 04/04/2022 au 11/04/2022
- M. ZEGHLI Mourad** 30/04/2022 au 01/05/2022
- M. DOUIARI Aziz** 23/04/2022 au 27/04/2022 (dimanche)
- M. PALISSE Julien** 17/04/2022
- M. NAAMANI Samir** 14/04/2022 au 20/04/2022
- M. MOLINES Thomas** 05/04/2022 au 28/04/2022
- M. ZEGHLI Mourad** 01/05/2022
- M. VAROQUEAUX Gabriel** 10/04/2022

- M. VIDOU Florian 23/04/2022
- M. JACQUES Pierre 03/04/2022 (dimanche)
- M. COLOMBO Stephan 09/04/2022 au 10/04/2022
- M. COLOMBO Stephan 23/04/2022 au 24/04/2022
- M. DESBIOLLES Come 05/04/2022 au 30/06/2022 (dimanche)

## **TELEPHONE CONTRAIREMENTS**

**M. AJJANI Rachid contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55**